

République et oppressions : le « droit égal » c'est l'affaire de tous.

**Journées de la Gauche anticapitaliste, 12 janvier et 13 janvier 2013 :
Transformation révolutionnaire de la société, révolution(s) citoyenne(s) : questions de stratégie.**

Cet exposé s'inscrit dans des journées d'étude de la Gauche anticapitaliste. Il se permet donc de faire l'impasse sur un certain nombre d'éléments stratégiques qui viendront plus tard dans la journée enrichir ce propos, ce qui risque à défaut de le faire paraître déséquilibré sur un certain nombre de questions. De même, et parce qu'il se situe dans ce cadre, il risque d'être plus affirmatif que démonstratif sur un certain nombre d'éléments concernant les oppressions, afin de mettre l'accent sur les dimensions de débat. Nous nous permettrons donc de renvoyer à d'autres textes concernant l'approfondissement de certains points.

Les sociétés, historiquement, sont le lieu d'oppressions spécifiques diverses, telles que l'oppression des femmes, des immigrés, des handicapés, des homosexuels... Le capitalisme les (re)configure dans un rapport global capital / travail qui leur donne leur forme sociale actuelle, même si ces oppressions font souvent appel à des ressorts plus profonds. Les résistances contre les oppressions, et donc les mouvements sociaux qui structurent ces résistances, s'inscrivent donc 'objectivement' dans une lutte globale contre le capitalisme.¹ Pour autant rien n'est si simple, et la compréhension de l'enjeu central de l'affrontement avec le capitalisme ne va pas de soit. Les mouvements sociaux contre les oppressions prennent souvent la forme d'une idée abstraite de l'égalité ou de l'émancipation, n'inscrivant pas ces luttes dans la lecture des rapports sociaux réels de la une société capitaliste.

Mais réciproquement, les mouvements révolutionnaires ne donnent souvent qu'un statut annexe à ces luttes par rapport à la prise du pouvoir. Elles sont pourtant « le carburant de la révolution » suivant une expression de Daniel Bensaïd². Mais ne sont-elles pas plus que ça ? La rencontre du mouvement ouvrier avec le mouvement républicain, qui ont grandi ensemble depuis deux siècles, a permis d'avancer quelques pistes. Une de ces rencontres s'est faite autour du droit de vote et de l'exigence du suffrage universel, tel que le mouvement des Suffragettes en Grande-Bretagne. Laissant la question (centrale) du suffrage universel, qui nécessiterait un développement en soi, nous proposons d'aborder cette relation entre mouvements ouvrier et républicain à travers la notion de citoyenneté.

La révolution a porté (et a été portée par) la force des Droits de l'Homme et du Citoyen. Ils ont pu représenter, au nom de l'égalité des droits entre tous citoyens, une réponse aux oppressions spécifiques que nous étudierons dans la première partie. Nous proposons d'aborder dans la seconde partie les oppressions à travers la notion de rapport social, notion qui permet de donner toute leur

¹ L-M Barnier, Dégager sept tâches pour une stratégie de transition : <http://www.europe-solidaire.org/spip.php?article22139>

² D. Bensaïd, Stratégie et parti, cours de formation, 2007. <http://www.europe-solidaire.org/spip.php?article19770>

dimension émancipatrice aux luttes contre les oppressions. Enfin, nous interrogerons le droit, l'appel au « droit égal », et ce que sa sollicitation nous apprend sur l'Etat.

Juste une remarque avant de commencer, j'interviens depuis des années en formation syndicale et je fais souvent étudier l'actualité de la Charte d'Amiens. Pour les stagiaires, la définition du mot « oppression » n'est pas spontanée, quelquefois une femme annonce qu'elle le connaît à cause de l'oppression des femmes, mais souvent le stage entier se met d'accord pour définir l'oppression comme « pression » sur les salariés... Il reste donc beaucoup à reprendre dans ce domaine !

1/ La réponse paradoxale de la citoyenneté

La révolution française a nié les oppressions spécifiques. Mais elle leur a apporté une réponse particulière, qui, tout en les niant, propose une voie pour leur dépassement : la citoyenneté.

- Le mythe de la citoyenneté républicaine :
 - Dans la représentation imaginaire proposée pour la société, les révolutionnaires de 1789 refusent les corps intermédiaires. Plus le processus enclenché par 1789 va progresser, plus cette idée sera forte : seul l'Etat doit diriger la Nation. C'est donc la négation de la société civile comprise comme somme d'intérêts particuliers : « La société civile embrasse l'ensemble des rapports matériels des individus à l'intérieur d'un stade de développement déterminé des forces productives. Elle embrasse l'ensemble de la vie commerciale et industrielle d'une étape et déborde par là même l'Etat et la nation (...) L'organisation sociale issue directement de la production et du commerce (...) forme en tout temps la base de l'Etat et du reste de la superstructure idéaliste. »³
La « Nuit du 4 août » abolit les privilèges, elle déclare que chacun est « libre et égal », a des droits égaux. Le point d'orgue de cette démonstration va se faire à travers la loi Le Chapelier (juin 1791), qui interdit tout droit de coalition (ce qui regroupe à la fois le droit de grève et d'association). Les maîtres et compagnons ne peuvent prendre d'arrêtés sur leurs « prétendus intérêts communs ». Ceci concerne aussi bien le mouvement syndical que patronal (après la reconnaissance du droit de grève en 1864, il faut attendre 1884 pour l'autorisation du Comité des forges).
 - Fondamentalement, la Loi Le Chapelier est un refus non pas de l'existence d'intérêts particuliers ou contradictoires, mais de leur résolution à travers des rapports de force collectifs. L'Etat porte l'intérêt général : c'est donc lui qui tranche les différends entre particuliers. Toutes les questions particulières doivent trouver leur solution à travers la défense de l'intérêt général.

- mais la Révolution avance aussi une dimension émancipatrice fondamentale : un homme = une femme = un – une immigré-é = un-e jeune = un-e homosexuel-le = une voix.

On ne dira jamais assez la force émancipatrice de cette idée de citoyenneté, qui donne autant de poids à chacun des participants à la société. C'est en son nom que tant de mouvements d'émancipation se sont faits. Elle structure notre projet d'émancipation.

³ K Marx, *L'idéologie allemande*, éd. Sociales p 128.

La révolution a construit un objet, c'est le « sujet de droit », toute personne pouvant conclure un contrat en son nom. Une date rappelée souvent, dans la longue marche du mouvement de libération des femmes, c'est quand elles ont pu ouvrir un compte en banque à leur nom sans l'autorisation de leur mari, en 1965. Mais pour nous les rapports sociaux ne se réduisent pas à cette conception contractuelle de la société. L'évolution entre les trois Déclarations de l'homme et du citoyen (89, 93, 95) rappelle d'ailleurs combien la seconde, qui donne des droits à tout « homme et citoyen », s'oppose à la troisième marquée par la contre-révolution thermidorienne associant « droits et devoirs ».

Ce citoyen s'opposait au modèle du droit statutaire de la période féodale : chacun possédait un pouvoir défini par son statut. L'abolition des privilèges du 4 août correspond aussi à l'interdiction de toutes les structures hiérarchiques qui structuraient la société (dont les corporations). En cela, l'idée qu'on aurait des droits différents, suivant qu'on est un homme ou une femme, un immigré étranger ou un « Français » (les immigrés votent aux élections prudhommales depuis 1982, mais ne sont toujours pas éligibles), relève bien de cette logique statutaire qu'il faut sans cesse dénoncer.

Certes la réponse dans le cadre capitaliste reste celle d'une démocratie formelle. Des courants marxistes dénoncent d'ailleurs le masque de « l'égalité formelle » qui permet de mieux accepter de se faire exploiter.

Mais c'est la force émancipatrice de la citoyenneté qui nous intéresse ici.

Une certaine approche républicaine pourrait croire advenue la fin des oppressions dès lors que l'égalité républicaine est obtenue et appliquée. Les luttes contre les discriminations mettent souvent l'accent sur l'égalité, comme un idéal abstrait, sans considérer comment ces rapports sociaux organisent la société.

Nous avons deux réponses à cette approche

- 1- Nous devons à Balibar l'insistance sur l'idée que la citoyenneté porte aussi sa propre limite : elle ne s'applique qu'en co-construction avec la Nation, laquelle implique l'exclusion de ceux qui n'y sont pas voire même l'opposition aux autres. La Nation se construit contre les autres nations.
- 2- Mais surtout c'est une incompréhension de la nature des oppressions, qui trouvent leur sens dans les rapports sociaux.

2/ L'homme est le produit de rapports sociaux

Réfléchir en termes de rapports sociaux plutôt qu'en termes d'oppression ou de domination, permet de mieux comprendre ce qui se joue dans la société capitaliste et d'associer ces luttes au combat anticapitaliste.

1. Qu'est-ce qu'un rapport social

Marx nous dit : « L'essence humaine n'est pas une abstraction inhérente à l'individu singulier. Dans sa réalité, c'est l'ensemble des rapports sociaux. » (6^e thèse sur Feuerbach). Mais qu'est-ce donc que ces rapports sociaux ? Voici quelques exemples de mouvements sociaux et de rapports sociaux : oppressions des femmes ; rapport social de race ; oppression de la classe ouvrière ; rapport entre individus biens portants / handicapés. Il en est tant d'autres, le Code du travail prévoit 14 cas de discrimination...

Quelques idées brèves à ce sujet⁴ :

- Les groupes sociaux se déterminent autour de rapports sociaux. Ils n'existent pas pour eux-mêmes, mais sont définis par ces oppositions (homme / femme, blanc / noir). Il existe donc une co-construction des groupes sociaux antagoniques dans leur relation réciproque. Comme le dit Marx dans le Manifeste, l'histoire est l'histoire de la lutte de classe, du rapport entre deux groupes dominants et dominés, pas de la domination d'un groupe.
- Les groupes s'opposent autour d'un enjeu : ici, dans la société capitaliste, c'est fondamentalement la division sociale du travail, prise au sens le plus large. Les femmes dans la sphère de la reproduction du travail, les immigrés dans les travaux sales... mais cet enjeu peut être reformulé par l'idéologie dominante (l'égalité devient égalité des chances). Le combat contre l'homophobie tourne autour de l'ordre moral, contrepoint de l'ordre social.
- Fondamentalement, l'oppression s'accompagne d'un double processus : la division sociale du travail et la valeur différente attribuée aux différentes tâches.
- La forme idéologique de la domination (racisme, sexisme, etc) vient parachever le système, en offrant un cadre qui permet de penser l'autre comme inférieur, et donc « rendre naturelle » sa position sociale.
- Les rapports sociaux sont construits historiquement, ils ont une histoire, ils ne sont pas « naturels ».

2. Identités multiples

Chacun relève de différents rapports sociaux. On est à la fois homme ou femme, blanc ou noir, homosexuel ou hétérosexuel... Chacun des combats spécifiques contre l'oppression nous implique à plus d'un titre.

Les trois rapports sociaux de race, de classe et de genre sont les plus fortement imbriqués aux rapports d'exploitation, ils s'imbriquent, se combinent, il faut les penser comme consubstantiels et non comme existant chacun séparément, comme le souligne D. Kergoat.⁵

3. Tous les rapports sociaux s'inscrivent dans les rapports capitalistes, mais ne s'y réduisent pas.

Les rapports d'exploitation tendent à modeler l'ensemble des rapports sociaux :

« Le capitalisme ne se réduit pas aux rapports entre le patronat et les exploités-es. Il est plus qu'un rapport économique. Il tend à modeler l'ensemble des rapports sociaux. Le rapport d'exploitation s'efforce de se subordonner toute la société. Il pénètre progressivement tous les aspects de la vie, imposant en même temps la marchandisation de toutes les activités humaines. Ayant comme moteur la production sans fin du profit et la mise en valeur du capital, il englobe désormais dans sa phase globalisée la planète entière. C'est de son extension que

⁴ Pour approfondir : Josette Trat, Au centre des enjeux de discriminations, la division sociale du travail, entretien, Critique communiste juin 2007, <http://www.europe-solidaire.org/spip.php?article9210> Voir aussi : L-M. Barnier, **Oppressions, discriminations**, IEFES, formation, novembre 2009. Disponible sur <http://lmbarnier.free.fr> : [texte en PDF](#) :

⁵ Voir à ce sujet D. Kergoat, Une sociologie à la croisée de trois rapports sociaux, *L'homme et la société* N° 177 2010, réédité dans D. Kergoat, *Se battre disent-elles*, la Dispute, 2012 : très bon ouvrage sur cette auteure essentielle.

procède la nécessité et la possibilité d'unifier les divers combats des exploités et des opprimés. »⁶

4. Les luttes des mouvements sociaux ont une dimension émancipatrice, qui ne résume pas à une question d'égalité.

C'est à travers les luttes de ces mouvements sociaux que peuvent se définir de nouveaux rapports sociaux.

Trois arguments sont traditionnellement mis en avant dans notre courant pour promouvoir l'autonomie de ces mouvements sociaux : ces mouvements posent des questions politiques avec une perception propre que nous devons intégrer ; la dimension émancipatrice de ces combats spécifiques ne peut être inféodée à la stratégie de partis ; la révolution ne résoudra pas ces oppressions spécifiques (même si les conditions matérielles permettent de les dépasser). Cette autonomie est essentielle pour notre projet révolutionnaire, parce que les schémas d'émancipation que nous défendons reposent sur la prise en charge par les opprimés eux-mêmes de la lutte contre leur oppression. C'est au sein des rapports sociaux, et donc au sein même de leur refus collectif, que s'élaborent les outils / bases pour dépasser les oppressions.⁷

5. Pourquoi Bourdieu n'est pas marxiste

En ce sens, mettre l'accent sur la seule domination, comme a pu le faire Bourdieu (par ailleurs passionnant à lire), ne permet pas de comprendre comment les groupes sociaux s'organisent autour de leur affrontement. C'est ici accepter pour seule lecture de la société le paradigme dominant, sans y intégrer les résistances ou les contradictions de la situation. Son approche conduit à un pessimisme historique : pourquoi un groupe opprimé deviendrait tout d'un coup capable de se libérer, alors même qu'il est obligé de penser dans les cadres de la culture dominante, et que sa seule perspective est soit de se conformer par solidarité au groupe dominé, soit de « s'assimiler l'idéal dominant ⁸ » par la promotion individuelle⁹. Lui répond d'ailleurs l'image de la Grève générale insurrectionnelle, où, brusquement libéré de ses chaînes, le prolétariat deviendrait sujet révolutionnaire.

Au contraire, le marxisme est une théorie de la contradiction.

C'est évidemment la recherche de l'hégémonie par le prolétariat suivant le schéma gramscien qui contredit le mieux cette approche par la domination : préfigurer d'autres rapports sociaux déjà sous le régime capitaliste, convaincre qu'ils représentent un progrès pour toute la société, approche qui enrichit d'ailleurs certains modèles simplificateurs de la construction d'une contre-hégémonie du prolétariat.

⁶ LCR, Le monde doit changer de base, Manifeste de la LCR, 2006 : lcrangers.free.fr/spip/IMG/pdf/Manifeste_fevrier_2006.pdf, p 31.

⁷ Pour un approfondissement, voir L-M. Barnier, Rapport social et autonomie, revue *Que faire?*, janvier 2008. <http://lmbarnier.free.fr/documents/BARNIER-rapport-social-et-autonomie-janvier08.pdf>, [Texte en pdf.](#)

⁸ P. Bourdieu, *La distinction*, éd de Minuit, 2007 p 448.

⁹ Bourdieu ouvre une faible perspective de pouvoir changer cet état des choses, en expliquant (trois lignes sur un livre de 600 pages) que « il y a aussi tout ce qui ressortit à la politique, à la tradition des luttes syndicales, où pourrait résider le seul principe véritable d'une contre-culture mais où les effets de la domination culturelle ne cessent pas » (p 459).

Le chemin de l'Etat, à travers l'exigence de droits, permet d'avancer quelques pistes dans le sens d'une centralisation du combat anticapitaliste.

3/ L'Etat, source d'oppression, chemin de l'émancipation ?

Les résistances à l'oppression trouvent une expression institutionnelle. On retrouvera cela lorsqu'on analysera plus tard les institutions. C'est même souvent la forme institutionnelle qui structure sous une certaine forme les groupes de résistance. Le groupe y gagne une reconnaissance institutionnelle, pour rendre légitime la constitution d'un groupe des opprimés et organiser sa représentation, construire le rapport de force. Le syndicalisme en est sans doute la forme la plus criante, mais les mouvements associatifs, ou la forme institutionnelle de la Gay Pride montrent que pour exister, il faut s'inscrire dans les institutions (voire dans les rapports marchands !)..

Cette forme institutionnelle prend la forme de luttes pour la reconnaissance de droits... Nous pouvons discerner trois étapes dans cette démarche.

1. les groupes sociaux opprimés se battent pour des droits égaux.

Les luttes des groupes opprimés n'appellent pas à une égalité formelle, mais réelle. Elles s'appuient sur la dynamique de l'égalité républicaine. Dans le champ économique, les groupes opprimés refusent la surexploitation dont ils sont victimes. Ce sont aussi des droits concrets, sociaux, d'accès à l'éducation, aux soins, etc. Mais leurs exigences ne s'arrêtent pas là. Elles ne sauraient non plus se limiter à une « exigence démocratique » d'expression politique. Les groupes en lutte demandent la reconnaissance du caractère inégal de la situation.

Ces luttes participent de la mise en évidence que la politique doit diriger la société, imposer d'autres normes, politiques celles-ci, par rapport à un fonctionnement libéral de la société où l'individu agit en fonction de son intérêt. Elles valorisent l'action politique, et donc la possibilité d'un changement politique. Elles retrouvent les racines du mouvement républicain, en affirmant la possibilité de changer la société.

2. Le droit construit le collectif

Se battre pour des droits égaux participe de la construction du collectif de lutte, comme représentant d'un groupe social en tant que tel, groupe reconnu par les autres. Des formes de représentation des mouvements de lutte dans les institutions républicaines consacrerait cette reconnaissance (voir au Nicaragua, dans les années 1980, la représentation des mouvements de femmes ou de jeunes à l'assemblée nationale).

C'est peut-être là que le débat avec une approche républicaine serait le plus fort, nous pensons que l'émancipation des opprimés sera l'œuvre des opprimés eux-mêmes. La construction de mouvements autonomes (vis-à-vis de l'Etat, des partis politiques, des forces religieuses, etc) est une des exigences pour pouvoir penser de nouveaux rapports sociaux.

3. Les droits égaux, c'est l'affaire de tous-tes

La prise en charge par l'Etat amène toute la société à intégrer ces droits comme relevant d'un projet global, d'un « intérêt général ». L'exigence du droit égal devient ainsi pour les groupes opprimés un vecteur pour s'adresser au reste de la société.

Le droit n'est pas ici considéré comme une instance régulatrice des conflits dans une société d'exploitation, il a une portée « universelle », pour parler comme Balibar. Il dépasse les situations privées à qui il dénie le « droit » de créer une zone hors loi, « le privé est politique » disait-on après mai 68. De même il a pour vocation de s'imposer dans l'espace privé de l'entreprise, où règne l'exploitation. Certes le droit républicain (encore lui) place au même niveau les différents droits, dont

celui de la propriété privée. C'est en son nom que les magistrats refusent de s'immiscer dans les décisions de licenciement qui relèvent du pouvoir d'initiative de l'employeur¹⁰.

Il s'agit donc de construire une citoyenneté concrète, basée sur des droits sociaux, à partir de l'exigence de rapports sociaux différents.

Finalement, on peut distinguer trois approches :

- 1/ une approche traditionnelle du mouvement ouvrier, liant lutte contre les oppressions et unification de la classe ouvrière
- 2/ une approche « républicaine », basée sur l'égalité des droits au sein d'une citoyenneté généralisée
- 3/ une approche dynamique cherchant à relier ces deux approches...

Prenons par exemple le droit de se syndiquer¹¹. Une première lecture pourrait en faire un élément du rapport de force dans l'échange économique autour du salaire, permettant de donner une force collective à un contrat qui sinon resterait individuel ; une seconde approche lie cette exigence au droit fondamental d'expression et d'organisation (« constitutionnel ») ; une troisième approche met l'accent sur l'importance pour toute la société que le groupe de salariés soit représenté, parce que son organisation structure le rapport social sur toute la société, il s'agit donc de l'intégration dans l'intérêt général d'un droit spécifique et la loi doit imposer sa norme de fonctionnement y compris dans l'entreprise.

L'exigence du mariage pour toutes et tous relève aussi d'une première réaction viscérale : pourquoi écarter d'un droit général des couples homosexuels ? Leur lutte est la notre, parce qu'elle s'oppose à l'homophobie. Elle relève aussi d'une compréhension plus vaste de l'inscription de cette lutte dans la remise en cause de cette société, où ordre social et ordre moral sont indissociables. Là encore, la prise en compte d'un droit égal relève de la compréhension que « l'intérêt général » doit intégrer les luttes des minorités dans un projet plus vaste.

Notons aussi un débat ouvert depuis quelques années : la reconnaissance de la lutte des opprimés peut passer non seulement par le « droit égal » républicain, mais aussi par un droit inégal, répondant à la situation inégale. Ceci fait allusion à Marx parlant d'un droit inégal en déclarant « à chacun selon ses besoins ».

Ces approches ne sont pas incompatibles, elles s'enrichissent mutuellement... Mais aucune ne peut faire l'impasse sur les autres. C'est une autre forme de rencontre entre mouvement républicain radical et mouvement ouvrier qui se profile alors, complétant une première rencontre déjà notée par Eric Hobsbawm : « *Ce qu'il y avait de nouveau dans le mouvement ouvrier du début du XIXe siècle, c'est une conscience de classe et une ambition de classe. (...) La révolution française a donné à cette classe nouvelle la confiance en soi. La révolution industrielle l'a marquée du besoin d'une mobilisation permanente.* »¹²

Remarque complémentaire :

Il faudrait sans doute approfondir notre approche marxiste du droit et de l'Etat. On ne peut résumer l'Etat à une superstructure, justifiant une société inégale et masquant les rapports de classe de cette société, où la justice, la police, l'armée, les trois piliers de l'Etat « bande armée », serait à supprimer.

¹⁰ La Cour de Cassation sociale défend « *la conciliation nécessaire (...) entre la liberté d'entreprendre, dont découle la liberté de gestion des entreprises, et le droit à l'emploi* » et rend donc légitime les réorganisations au nom de la « *sauvegarde de la compétitivité* ». Cour de Cassation, communiqué 973 à propos des arrêts « Pages jaunes », 2006.

¹¹ L-M Barnier et alii, *Répression et discrimination syndicales*, Note de la Fondation Copernic, 2011.

¹² E. Hobsbawm, *L'ère des révolutions*, Fayard 1998 p 268.

Les luttes pour les droits sociaux participent de la construction de la classe ouvrière et des groupes opprimés. Ces luttes marquent de leur empreinte la construction de l'Etat.

Il existe certes différentes sources de droits. Le système républicain a accompagné, simultanément à la contractualisation des relations entre deux individus, le contrat passé entre des groupes d'individus, par exemple les conventions collectives (à tous niveaux) dans le droit du travail. Ces droits conventionnels n'ont en France pas la même portée que dans d'autres pays, ils doivent être confortés par les arrêtés d'extension, pris par l'Etat, qui leur donnent toute leur portée dans une branche professionnelle. De même les décisions de la Cour de Justice européenne ont une grande importance, et l'Europe libérale en fait souvent un instrument de destruction des lois votées dans les pays (les jurisprudences contre tout obstacle à la concurrence le montrent bien). Pourtant, en France et ailleurs, l'Etat reste central dans la construction des droits...

Il existe deux approches du droit. Pour l'une, l'approche libérale, le droit est le régulateur des échanges économiques entre individus, il impose les normes de l'échange inégal. Le droit égal bourgeois est alors un masque de l'échange inégal de la force de travail contre le salaire. L'autre approche insiste sur « la citoyenneté dans la constitution du lien social ». E. Balibar identifie « les droits de l'homme à des droits politiques » à propos de la déclaration de l'homme et du citoyen. Pour lui, il existe « un ensemble de droits qui tendent à être incorporés à la citoyenneté elle-même (même si cette incorporation ne cesse jamais de faire débat), et qui, bien loin de s'opposer aux droits politiques (comme le voudrait la tradition libérale) sont en un sens la partie la plus politique de la citoyenneté »¹³. On voit ici la force de l'exigence du respect des droits fondamentaux, les « *communs* » anglo-saxons qui reconfigurent le mouvement altermondialiste actuellement, d'autant que « ce sont ces droits qui, en tant que nouveaux droits fondamentaux, en viennent à définir l'humain »¹⁴.

Cette seconde approche consacre aussi « l'autonomie de l'individu face à l'Etat » garantissant ainsi les droits de l'individu dans la société, y compris dans une société socialiste¹⁵. La force révolutionnaire de la citoyenneté prise dans le sens de « l'égaliberté » conduit à associer citoyenneté, classe ouvrière et sujet révolutionnaire.

Il faudrait néanmoins poursuivre le débat avec E. Balibar. Nous ne pouvons notamment être d'accord avec lui, lorsqu'il pousse l'analyse jusqu'à refuser des « statuts différents » que créerait la prise en compte des oppressions spécifiques autant par les luttes que par l'Etat, jugeant que les 'droits des femmes' ou la 'protection des minorités' reviendraient à « une transformation des différences éthiques ou anthropologiques (les genres sexuels, la santé et la maladie, les différences d'âges et d'éducation) en différences sociales quantitatives et essentialistes »¹⁶. Il appelle alors à « libérer la citoyenneté sociale de son propre sociologisme » (idem). Cette approche, au nom d'un « post-modernisme » (p 160), revient à nier les luttes pour les droits des femmes comme relevant de la mise en avant d'un particularisme ou d'un statut particulier. La « citoyenneté », au nom d'une « subversion des normes » (p 161) noie alors le féminisme...

Pour cet auteur, les luttes spécifiques divisent la classe ouvrière, la citoyenneté la rassemble. C'est là une lecture extrême de la citoyenneté que nous ne partageons pas. C'est surtout le refus de

¹³ E. Balibar, Communisme et citoyenneté : sur Nicos Poulantzas, 1999, repris in E. Balibar, *La proposition de l'égaliberté*, PUF, 2012, p 190. En voir la critique : Antoine Artous, Etienne Balibar et la citoyenneté, Contretemps N°15, 2012. Ou bien : entretien : citoyen Balibar, La vie des idées : <http://www.laviedesidees.fr/Citoyen-Balibar.html>

¹⁴ E. Balibar, Nouvelles réflexions sur l'égaliberté, 2002, in E. Balibar op. cit. 2012, p 148.

¹⁵ A. Artous, A Artous, Marx et le droit égal, retour critique, in *Droit et émancipation, Cahiers de Critique communiste* p 72.

¹⁶ E. Balibar, Communisme et citoyenneté : sur Nicos Poulantzas, 1999, repris in E. Balibar, *La proposition de l'égaliberté*, PUF, 2012, p 197.

considérer que les rapports sociaux structurent non seulement la société vue comme assemblée d'individus, mais aussi des groupes opprimés.

Conclusion :

L'articulation entre luttes contre toutes les oppressions et refus de l'exploitation était déjà définie dans la Charte d'Amiens comme l'objectif central de la lutte de la classe ouvrière. « L'émancipation intégrale » est au centre de ce projet. Ces luttes sont indissociables du combat socialiste, on ne peut même concevoir une résolution de différentes oppressions avant la « révolution », tellement leur imbrication est structurelle au capitalisme. Dans les deux domaines de l'oppression et de l'exploitation, des avancées (en termes de droits par exemple, ou de construction des rapports de force), sont possibles, participant de la construction du sujet révolutionnaire, tout en restant fragiles du fait de l'offensive libérale permanente... Ce regroupement autour du refus des oppressions et de l'exploitation capitaliste suffit-il à définir le sujet révolutionnaire ? Cela n'est pas si simple.¹⁷

Deux démarches complémentaires peuvent être repérées.

Une lecture simple de la démarche d'hégémonie fixe comme objectif à la classe ouvrière de représenter l'intérêt général, ce qui lui donne légitimité pour prendre les rennes de l'Etat au nom de tous les groupes sociaux. L'intégration des luttes des opprimés relève alors d'une démarche d'unification de la classe ouvrière comme sujet révolutionnaire, intégrant dans son combat toutes les luttes. Cette approche n'est pas exempt de risque d'inféodation des différentes luttes au combat principal de la lutte de classe contre l'exploitation.

Nous préférons proposer la prise en compte de ces luttes pour l'émancipation en les dotant d'un véritable statut. Le « détour républicain » pour les droits égaux peut nous permettre de repenser notre démarche dans ce sens. Dans ce sens, Gramsci propose, après le premier « moment économique-corporatif », et le second moment marqué par la prise de conscience d'un intérêt commun (où se pose déjà la question de l'Etat, mais seulement pour « obtenir l'égalité politico-juridique avec les groupes dominants »), un troisième moment caractérisé par la prise de conscience que « les intérêts corporatifs propres, dans leur développement présent et futur, dépassent la sphère corporative, celle du groupe purement économique, et qu'ils peuvent et doivent devenir les intérêts d'autres groupes subordonnés en situant toutes les questions autour desquelles la lutte fait rage non sur le plan corporatif, mais sur le plan 'universel' et en instaurant ainsi l'hégémonie d'un groupe social fondamental sur une série de groupes subordonnés. »¹⁸ L'émancipation des peuples sera l'œuvre des peuples eux-mêmes... Et de toutes et tous ensemble.

Emancipation et révolution sont bien deux réflexions complémentaires du mouvement ouvrier.

¹⁷ Le Manifeste de la LCR de 2006 aborde cette complexité dans un paragraphe ambiguë, qui propose à la fois la construction subjective de la classe ouvrière autour des luttes contre les oppressions et l'exploitation, mais en donne le rôle névralgique aux salariés (pour lequel les luttes contre les oppressions s'inscrivent alors dans sa lutte pour son unité) : « La grande division entre capital et travail, par son ampleur et sa généralité, influence massivement et modèle en partie l'ensemble des autres divisions, comme le fait aussi la division sexuelle. Cela ne garantit pas une identité commune du prolétariat, mais en détermine la potentialité. Les classes sociales ne sont pas, au sens strict, « de nature économique ». Elles s'enracinent au niveau des rapports de production et de reproduction dans leur ensemble, économiques, mais aussi sociaux, idéologiques, politiques. Plus généralement, c'est de la lutte des classes que naît le sentiment d'appartenance commune et non de simples données sociologiques. Comme lors de toutes les formes de mobilisation, de lutte, d'organisation par le biais desquelles les salarié-es montrent leur capacité à lutter collectivement, à se dresser contre l'ordre établi, à jouer ainsi un rôle d'entraînement pour le reste de la société. Ce fut et ce sera encore le cas lors des grandes confrontations sociales à venir : l'expérience historique montre qu'un grand mouvement prolétarien ouvre la voie à un soulèvement généralisé des opprimés. »

¹⁸ A. Gramsci, *Cahiers de prison*, N°13, NRF 1978 p 381.